



CONSEIL NATIONAL
DES CHÔMEURS ET CHÔMEUSES

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DÉBUT DE LA PRESTATION CANADIENNE DE LA RELANCE ÉCONOMIQUE

Montréal, le 11 octobre 2020 – C’est demain, 12 octobre, que les demandes pour la Prestation canadienne de la relance économique (PCRE) pourront être effectuées auprès de l’Agence du revenu du Canada (ARC). Cette nouvelle mesure vient prendre le relais de la Prestation canadienne d’urgence (PCU).

« Avec la fin de la PCU, des centaines de milliers de personnes, plus de 900 000, sans travail et sans droit à l’assurance-emploi, se retrouvaient sans revenu : on vient boucher les trous dans le filet social », a déclaré Pierre Céré, porte-parole du Conseil national des chômeurs et chômeuses (CNC). « C’est aussi un signal fort : en plus des mesures historiques d’assouplissement à l’assurance-emploi, on implante un système de soutien au travailleurs et travailleuses autonomes et pour ceux et celles qui ne sont pas admissibles à l’assurance-emploi ».

« On vient aussi combler les vides en termes de besoins sociaux, avec la Prestation canadienne de maladie de la relance économique et celle pour les proches aidants, toutes deux disponibles depuis le 5 octobre dernier », a continué le porte-parole. « La deuxième vague est là, la crise continue, et les besoins sont importants. Nous avons bon espoir que l’organisation de l’Agence du revenu du Canada saura être au rendez-vous ».

Le Conseil national des chômeurs et chômeuses a d’ailleurs réalisé deux capsules vidéo faisant le survol des [assouplissements à l’assurance-emploi](#) et des [trois nouvelles prestations de relance économique](#).

Depuis septembre 2020, le Conseil national des chômeurs et chômeuses invite le gouvernement à repenser de manière permanente le filet social qu’est l’assurance-emploi, notamment à travers une [série de témoignages de personnalités](#) et d’un [programme présentant nos revendications](#).

« Les mesures mises en place par le gouvernement sont une réforme en profondeur. Toutefois, l’enjeu, pour nous, est le suivant : d’une réforme temporaire, nous devons passer à une réforme permanente assurant l’objectif de nous donner un programme d’assurance-emploi digne du XXI^e siècle. Nous travaillerons de façon imperturbable à l’atteinte de cet objectif », a conclu Pierre Céré.

Rappelons que le CNC a mis en ligne une section spéciale de son site web d’informations sur les programmes de soutien du revenu, mise à jour régulièrement : www.lecnc.com/covid-19-coronavirus

-30-

Source :

Conseil national des chômeurs et chômeuses (CNC)

Informations :

Pierre Céré, porte-parole, cell. : 514-606-4074

Courriel : cnc@lecnc.com